

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 7 juillet 2009, à 19 h, au Centre Sainte-Catherine d'Alexandrie, 1700, rue Amherst, afin de statuer conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11) sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (dossier 1094400035) relative au bâtiment portant les numéros :

2052, 2054, 2056 et 2058, rue Dorion.

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 3 juin 2009, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »

a/s de monsieur Claude Théorêt

Secrétaire d'arrondissement

Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie

888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage,

Montréal (Québec) H2L 4S8.

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 22 mai 2009.

Claude Théorêt

Secrétaire d'arrondissement